

René FORNEY, 4 chemin Montrigaud, 38000 Grenoble  
T : 0763 15 66 46

Grenoble le 4 août 2018  
(RA 1A 150 943 0242 8)

Vos réf : Location 40 Av. Romain Rolland, 38400 St Martin d'Hères

À Madame AIT Laëtitia Directrice de l'agence immobilière ORPI à St Égrève

ALD immobilier

6 Place Saint-Christophe, 38120 Saint-Egrève

Madame,

Par bail de 3 ans, à M. Th. S. vous avez loué 950 € par mois ma maison sur les 1800 m2 de terrain, il s'agit de mon bien volé par corruption, trafics d'influence, faux... Le pot de vin de 80.000 € (au dos) est accompagné de la lettre de Mme Janine RAYMOND où elle détaille des versements au notaire Yves DESCHAMPS complice. C'est un aperçu des méthodes employées pour le vol, recel de ce bien de la communauté, il en est ainsi pendant vingt ans pour ma dépossession totale de mes biens et revenus.

Vous constaterez aussi que dernièrement la notaire Claire BECQUET-DEVERRE qui devait valider cette dépossession à la suite de Nicolas DESCHAMPS s'est désistée à la réception de mes informations 25 juin 2018 ( [www.trafic-justice.com/SITENE18/NOTAIRES/becquet-deverre.htm](http://www.trafic-justice.com/SITENE18/NOTAIRES/becquet-deverre.htm) ) Une audience pour ce faux partage aura lieu le 11 octobre 2018.

J'ignore jusqu'à quand la chambre des notaires de l'Isère présidée actuellement par M Philippe WÜTHRICH va continuer à fermer les yeux sur ces malversations crapuleuses que n'importe quel citoyen identifie facilement à la vue de mes publications sur Internet. Je suppose que c'est le notaire en cause au pénal dans la même ville Saint Égrève qui vous a sollicité pour la mise en location de ce bien volé à Saint Martin d'Hères (Votre annonce jointe).

Cette lettre est pour vous informer vous et l'agence de votre responsabilité dans cette location sur les fonds qui doivent me revenir pour 20 ans d'indemnisation de mon préjudice des suites de ces faits de corruption qui ne pourront être camouflés éternellement. Vous trouverez aisément sur internet la jurisprudence sur la **complicité par abstention volontaire et des conséquences éventuelles vous concernant.**

**Je vous demande de mettre sous séquestre la totalité des sommes perçues pour ce bien afin que ni le notaire DESCHAMPS et ses complicités ni Mme Janine RAYMOND ne puissent y accéder tant que ce partage frauduleux remis en cause existera.**

Vous constatez dans l'actualité des décennies de malversation de FILLON (Père, Mère et fils fille), TAPIE, CAHUZAC, BENNELLA et complicités... Nous savons que trop de juges couvrent ces malversations dont les répercussions sont en cascade sur des victimes bien identifiées mais ignorées. Grenoble a ses exemples publics avec CARRIGNON puis DESTOT avec la faillite frauduleuse de la société CORYS (scandale étouffé). Soyez assuré que les citoyens s'organisent pour en retrouver et publier tous les responsables.

Pour l'affaire qui me concerne (en lien avec beaucoup d'autres) Trois juges M GUERY, BRUN, LE RIDEAU ont imposé la réouverture de l'instruction suite au non-lieu de Gaïlle BARDOSSE. L'instruction sur les faux des notaires pour ma dépossession est donc toujours en cours et doit faire l'objet d'un dépaysement pour les entraves à la justice répétées de certains juges dont le juge révoqué en 2016 Didier DURAND : (Autres malversations identifiées : DOLLE, NICE, NIMES).

**En conséquence, je vous remercie de m'indiquer les mesures de mise sous séquestre prises pour toutes les sommes encaissées.**

Je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Pièces jointes :

- Au dos résumé sur le Pot de vin de 80.000€ camouflé par la justice.
- Votre publication pour le 40 rue Romain Rolland 38400 Saint Martin d'Hères.
- Annulé par la chambre de l'instruction : Un soit-transmis de non-lieu de Gaïlle BARDOSSE du 17 mars 2016.

Pour info : Copies remises à M. Th. S. à l'adresse louée